



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Athénée Royal Victor Horta
Rue de la Rhétorique, 16 Rue des Alliés 233
1060 Bruxelles 1190 Bruxelles
☎ 02/538 27 42 ☎ 02/344 36 79
✉ secretariat@arvh.be

PROJET D'ETABLISSEMENT

2015-2018

Enseignement secondaire
Rue de la Rhétorique , 16
1060 Saint-Gilles
Tel.: 02/538.27.42
Fax : 02/538.94.13

Enseignement fondamental
Rue du Lycée , 8
1060 Saint-Gilles
Tel. : 02/538.26.74
Fax : 02/534.21.71

Rue des Alliées, 233
1190 Forest
Tel. : 02/344.36.79
Fax : 02/346.46.20

www.arvh.be
secretariat@arvh.be

Table des matières

1.	GÉNÉRALITES.....	2
1.1.	Cadre de l'école	2
1.1.1.	Milieu et organisation.....	2
1.1.2.	Des élèves issus de milieux multiculturels	4
1.2.	Objectifs généraux.....	5
1.3.	Partenaires.....	5
1.4.1.	Partenaires internes	5
2.	LES CLASSES DU DASPA.....	7
2.1.	Généralités	7
3.	L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.....	9
3.1.	Objectifs spécifiques.....	9
3.2.	Démarches pédagogiques	9
4.	L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.....	14
4.1.	L'enseignement différencié	14
4.2.	L'enseignement secondaire général	14
4.2.1.	Objectifs spécifiques	14
4.2.2.	Les options.....	14
4.2.3.	Le premier degré et la classe 3SDO	16
4.3.	L'enseignement secondaire professionnel	17
4.3.1.	Objectifs spécifiques	17
4.3.2.	Les options.....	17
4.3.3.	Les stages en entreprise.....	19
4.3.4.	L'épreuve de qualification en 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} années.	19
4.4.	Dispositifs pédagogiques	19
4.4.1.	Projets pédagogiques.....	20
4.5.	La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire	21
4.6.	Dispense des cours de religion et de morale non confessionnelle	22
4.7.	Evaluation	23
5.	INFRASTRUCTURES	24
6.	L'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉLÈVES A BESOINS SPÉCIFIQUES.....	24

Athénée Royal Victor Horta

Projet d'établissement

1. GÉNÉRALITES

1.1. Cadre de l'école

1.1.1. Milieu et organisation

L'Athénée Royal *Victor Horta* est une école de la Fédération Wallonie-Bruxelles située sur les communes de Saint-Gilles et de Forest. Son cadre est donc particulièrement urbain et sa population hétérogène. Par ailleurs, la commune de Saint-Gilles est culturellement et artistiquement très dynamique.

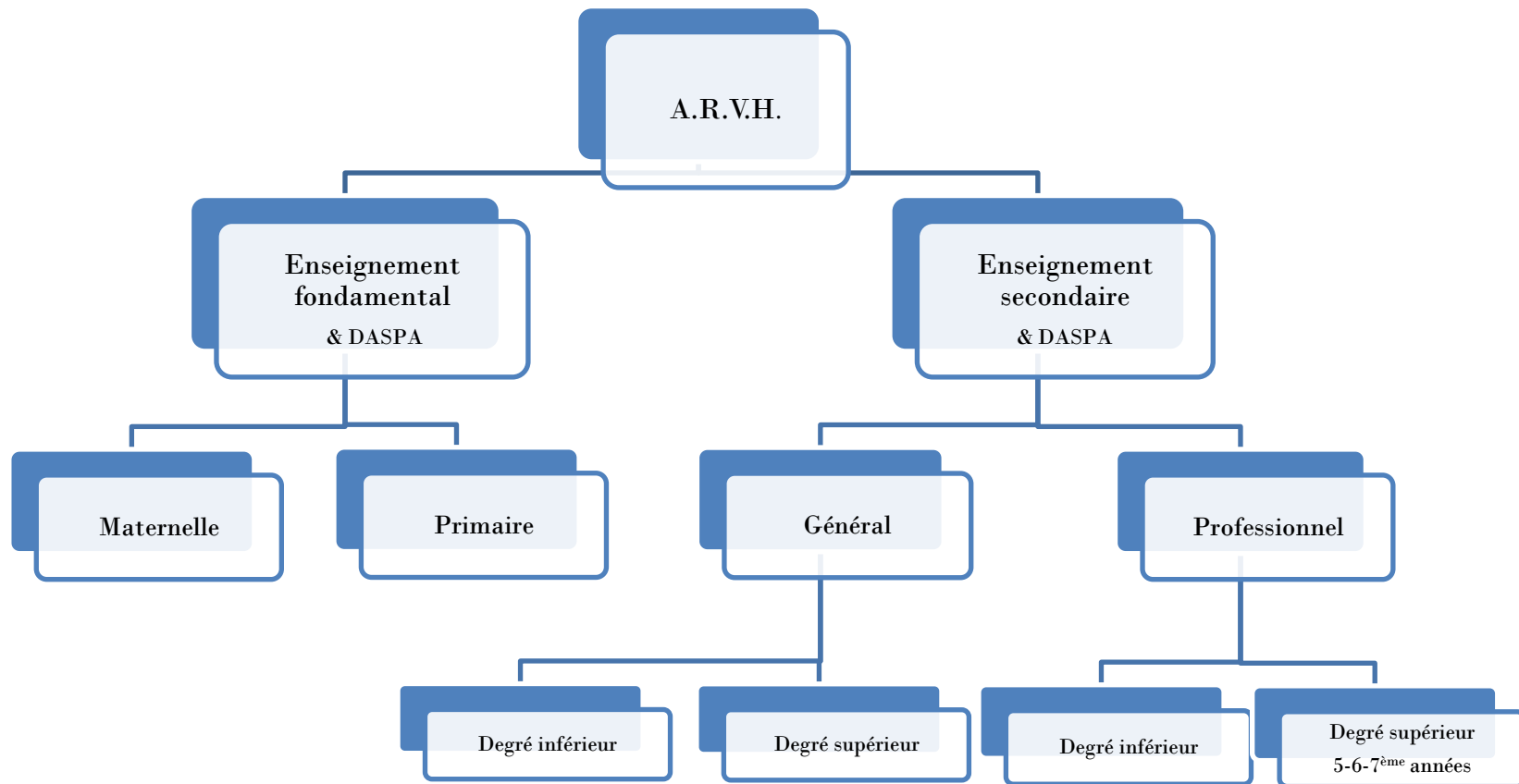
L'Athénée Royal *Victor Horta* est divisé en plusieurs implantations :

- L'enseignement fondamental (rue du Lycée, Saint-Gilles).
- L'enseignement secondaire général (rue de la Rhétorique, Saint-Gilles).
- L'enseignement secondaire professionnel (rue des Alliés, Forest).

La capacité d'accueil de l'Athénée Royal *Victor Horta* est répartie comme suit :

- Enseignement fondamental 454 élèves (primaire 284 et maternelle 170).
- Enseignement secondaire 620 élèves (général 331 et professionnel 289).

ORGANIGRAMME DE L'ATHÉNÉE ROYAL VICTOR HORTA



1.1.2.Des élèves issus de milieux multiculturels

Les élèves qui fréquentent l’Athénée Royal *Victor Horta* sont d’origine multiculturelle. Il y a cinquante-neuf nationalités représentées.

L’Athénée Royal *Victor Horta* organise un Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Elèves Primo Arrivants (DASPA, voir 2) ou différenciées pour accueillir les élèves qui arrivent en Belgique et qui ne parlent pas le français. Ceux-ci sont dits « primo-arrivants ». Parmi eux, on trouve aussi bien des Asiatiques, des Africains, des Européens de l’Est ou des Américains du Sud.

Quarante-huit pourcents des élèves habitent en Belgique depuis moins de 5 ans.

La moitié des élèves de l’Athénée Royal *Victor Horta* sont domiciliés dans les communes de l’école.

1.2. Objectifs généraux

Tout projet d'établissement doit se baser sur le décret mission de la Communauté française de 1997. Les objectifs de l'Athénée Royal *Victor Horta* s'inscrivent fidèlement dans la philosophie de ce décret.

L'Athénée Royal *Victor Horta* par son enseignement et le cadre qu'il propose, vise à développer chez les élèves l'épanouissement personnel, l'acquisition de savoirs et de compétences, la citoyenneté, l'esprit démocratique, l'ouverture d'esprit et la tolérance leur assurant ainsi des chances égales d'émancipation sociale.

1.3. Partenaires

L'Athénée Royal *Victor Horta* est accompagné par des partenaires internes et extérieurs pour remplir sa mission.

1.4.1. Partenaires internes

Les partenaires internes sont particulièrement impliqués dans la vie quotidienne de l'établissement.

a) Le Centre Psycho-médico-social (CPMS)

Le centre PMS est un lieu d'écoute en milieu scolaire. Les équipes du centre¹ sont à la disposition des élèves et de leurs familles pour toute question ou préoccupation concernant la vie de l'élève. Elles offrent également une aide à l'orientation scolaire et fournissent des informations sur les études, les métiers et les filières de formation. Le CPMS est indépendant mais travaille en partenariat avec l'Athénée Royal *Victor Horta*. Il participe à tous les conseils de classe et apporte les informations utiles qui permettent d'en éclairer les décisions tout en respectant le secret professionnel auquel il est également soumis.

¹ Composition du CPMS : un auxiliaire psycho-médical, un auxiliaire social, un auxiliaire paramédical.

b) La médiation scolaire

Sur chaque implantation, les médiateurs fournissent un espace neutre d'accueil, d'écoute et de dialogue pour un travail de médiation entre les différents acteurs² de l'école.

c) L'Amicale de l'Athénée Royal Victor Horta

L'Amicale est une initiative spontanée émanant de professeurs afin de promouvoir l'esprit de solidarité et de convivialité.

Elle a pour objectifs de:

- contribuer à la prospérité de l'école en lui apportant une aide matérielle.
- soutenir financièrement les élèves en difficulté.
- favoriser la convivialité en organisant diverses manifestations réunissant les membres de l'école ainsi que les anciens.

d) Partenaires extérieurs

Des partenaires extérieurs (administrations communales, ULB, UMons, animateurs, bibliothèques, A.S.B.L.³, etc.) sont régulièrement sollicités pour l'organisation de différentes activités et la contribution à de nombreux projets (voir description des projets de l'école 4.7.).

² Acteurs : Elèves, parents, équipe éducative, direction

³FIJ (Formations Insertion Jeunes) , SIEP, CEMO, Itinéraires AMO, ...

2. LES CLASSES DU DASPA

2.1. Généralités

L'une des missions spécifiques de l'Athénée Royal *Victor Horta*, pionnière en la matière, est l'organisation du DASPA.

Celles-ci visent, conformément au décret concernant l'insertion des élèves primo-arrivants⁴ dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles⁵, à assurer l'accueil, l'orientation et l'insertion optimale de l'élève primo-arrivant dans l'enseignement fondamental et secondaire. Les objectifs définis au 1.2. y sont adaptés au profil des élèves.

Par ailleurs, l'apprentissage y est axé sur l'acquisition et/ou la maîtrise de la langue française de manière à mener les élèves à intégrer, dans les meilleures conditions, le niveau d'études approprié.

1.5. Organisation du DASPA

L'Athénée Royal *Victor Horta* accueille chaque année près de 80 élèves répartis en huit classes organisées selon le niveau de maîtrise de la langue française.

Au secondaire, cette répartition se fait à l'issue d'un test d'évaluation et est revue trois fois par an par l'équipe pédagogique. Afin de favoriser l'apprentissage, les élèves sont encadrés par deux enseignants de Français. De plus, l'une de ces classes est destinée spécialement aux élèves analphabètes.

⁴ Est primo-arrivant l'élève qui réunit, au moment de son inscription dans un établissement d'enseignement ordinaire, primaire ou secondaire, organisé ou subventionné par la Communauté française, toutes les conditions suivantes :

- a. être âgé de 2 ans et demi au moins et de moins de 18 ans;
- b. -soit avoir introduit une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié ou s'être vu reconnaître la qualité de réfugié conformément à la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers;
-soit être mineur accompagnant une personne ayant introduit une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié ou s'étant vu reconnaître la qualité de réfugié conformément à la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers;
-soit être ressortissant d'un pays bénéficiaire de l'aide au développement du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique;
- c. être arrivé sur le territoire national depuis moins d'un an.

⁵ Décret du 18 mai 2012 visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française

Pour les élèves arrivant en cours d'année scolaire, une prise en charge est assurée par un professeur spécialement prévu pour leur encadrement.

A l'attention des élèves issus des classes du DASPA, intégrant l'enseignement secondaire, un encadrement spécifique est prévu:

- Aux premier et deuxième degrés, une option FLE (Français Langue Etrangère).
- Dans les options professionnelles, l'école offre des cours de remédiation en français.

Au fondamental, une structure adaptée pour les élèves primo-arrivants est également mise en place.

3. L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

3.1. Objectifs spécifiques

Pour atteindre les objectifs généraux visés par le décret de la Communauté française, les savoirs et les savoir-faire, qu'ils soient construits par les élèves eux-mêmes ou qu'ils soient transmis, sont placés dans la perspective de l'acquisition de compétences. Celles-ci s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne à l'école. A l'issue de cet enseignement, l'élève doit être capable de poursuivre des études dans l'enseignement secondaire.

3.2. Démarches pédagogiques

a) Education à l'autonomie

Objectifs éducatifs	Démarches/actions prioritaires
Education à l'hygiène et aux règles du savoir-vivre	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place de rituels- Aide d'une puéricultrice (en maternelle)- Moments collectifs (dîner, collation)- Collaboration avec le CPMS : animations proposées par l'infirmière
Amener l'enfant à se découvrir, se construire, se respecter, s'exprimer,...	<ul style="list-style-type: none">- Bibliothèque au sein de l'école. Activités organisées par une bibliothécaire de profession- Organisation de classes vertes- Organisation d'activités durant le temps de midi favorisant le développement du langage oral, de la motricité et de l'expression en général grâce à la collaboration avec le DAS- L'enfant et son corps, maîtrise du schéma corporel : séances de psychomotricité (en maternelle) par un maître spécial- Autonomie dans l'habillement et le déshabillage- Fiche de comportement existante de la 3^e à la 6^e mais à modifier pour en faire un vrai outil d'autonomie et d'apprentissage- Créer des outils personnels de mémorisation et d'apprentissage qui suivront l'enfant de la maternelle à la sixième primaire

Objectifs éducatifs	Démarches/actions prioritaires
<p>Amener l'enfant à s'organiser, à planifier, à analyser, à s'auto évaluer, à progresser.</p> <p>Rendre les enfants autonomes par rapport aux situations d'apprentissage au sein de la classe et en dehors</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de fichiers de travail, de contrats, d'exercices de dépassement - Planification du travail en fonction des activités (ex : journal de classe donné pour toute la semaine au troisième degré) - Travaux de groupe ou travaux individuels en ayant recours à tous les référentiels - Utilisation de pictogrammes afin de faciliter la compréhension des consignes.

b) *Education à la responsabilité: « une école pour tous, par tous »*

Objectifs éducatifs	Démarches/actions prioritaires
Respecter chacun dans ses différences (puiser dans les différences des autres pour en faire une force).	<ul style="list-style-type: none"> - Travail par projets : comptines, chants, musiques et recettes du monde - Travail en collaboration avec l'ambassade du Portugal
Se responsabiliser par rapport aux autres	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de tableaux de responsabilité au sein de la classe, de l'école
<p>Donner son avis dans la vie quotidienne de l'école et y participer de manière active</p> <p>Ecouter et respecter l'avis des autres : accepter une décision majoritaire</p> <p>Rendre les élèves responsables de la vie de l'école Faire régner une ambiance de solidarité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les horaires établis pour le partage des « jours de jeux » dans la cour de récréation (en primaire) - <u>Partage et prêt</u> de matériel scolaire dans la classe - Favoriser le travail en groupe - Organisation d'un petit magasin pour subsidier les classes vertes des enfants

c) *Education au respect « de chacun, par chacun »*

Objectifs éducatifs	Démarches/actions prioritaires
<p>Favoriser l'éducation de l'enfant dans le respect des autres et de lui-même, conscientiser les élèves au respect de chacun</p> <p>Respecter l'infrastructure de l'école et l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un règlement de la classe en collaboration avec les enfants - Aménager des temps de paroles spontanés suite à une situation conflictuelle. - Tri sélectif des déchets - Organisation de tour de rôle des classes pour assurer la propreté des espaces de jeux (en primaire)
Respect des besoins de chacun : santé, psychologique, physique	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un local adapté à la sieste pour les plus petits - Accueil des parents en classe de maternelle chaque matin - Visite médicale au CPMS
Activités socialisantes	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers sportifs, culturels et ludiques organisés sur l'heure du midi

d) Education à la curiosité, à la construction des apprentissages

Objectifs éducatifs	Démarches/actions prioritaires
Ouverture de l'enfant au monde	<ul style="list-style-type: none"> - Sorties à but pédagogique : visites de musée, théâtre, cinéma,.... - Organisation de classes vertes - Projets divers de classe, de cycle, de section, d'école - Ateliers scientifiques en partenariat avec d'autres écoles de la communauté française et encadré par des animateurs spécialisés - Organisation d'ateliers en 5/8 - Fêtes scolaires à thèmes
Education aux nouvelles technologies	Atelier informatique avec un enseignant désigné à cette mission (de la 1 ^e maternelle à la 6 ^e primaire)
Aides personnalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignante de remédiation (travail en individuel ou en petit groupe) -Présence d'une logopède (spécialisation en graphomotricité) - Ecole des devoirs
Aides aux enfants maintenus en année complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de deux conseils de classe sur l'année pour évaluer la progression et rédaction d'un document de synthèse. Communication des résultats aux parents. Consultation de ceux-ci en entretien individuel.
Donner du sens aux apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> - Aborder les apprentissages par des situations de vie réelles - Favoriser la <u>différenciation</u> - Favoriser l'observation scientifique, l'expérimentation, la création
Transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en évidence du travail faisant appel aux compétences transversales. -Visite dans les classes de secondaire de l'Athénée et présentation de l'enseignement secondaire par l'équipe éducative.

3.3 Evaluation

L'évaluation n'est pas une fin en soi. Il s'agit bien d'un indicateur de progression dans les apprentissages. Les évaluations formatives permettent aux enseignants de proposer et d'adapter au mieux la remédiation.

Les résultats des évaluations sommatives seront transmis aux parents via le bulletin.

Celui-ci est donc bien un outil de communication, entre l'école et les parents, sur l'évolution de l'enfant.

Lorsqu'un enfant n'atteint pas les compétences minimales pour pouvoir continuer son parcours scolaire normalement, le Conseil de Classe prendra la décision qui lui semblera la plus judicieuse pour l'élève. Le Conseil de Classe délibère en son âme et conscience, de manière collégiale, et ses débats sont tenus secrets. Cependant, il tentera toujours de trouver la meilleure solution pour un élève en fonction de tous les éléments scolaires dont il dispose.

Le certificat d'études de base (CEB) s'obtient après la passation et la réussite d'une épreuve certificative externe commune à tous les élèves. Cette évaluation porte sur la maîtrise des compétences attendues à l'issue de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire, telles que définies dans les Socles de compétences.

Pour les classes de DASPA, un bulletin spécifique a été mis en place pour répondre aux besoins spécifiques des élèves primo-arrivants.

4. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

4.1. L'enseignement différencié

L'enseignement différencié est organisé pour les élèves qui n'ont pas obtenu le Certificat d'Etudes de Base (CEB).

4.2. L'enseignement secondaire général

4.2.1. Objectifs spécifiques

L'enseignement secondaire général vise l'épanouissement personnel des apprenants, les prépare à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle et à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique⁶. A l'issue de cet enseignement, l'élève doit être capable de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.

4.2.2. Les options

L'enseignement secondaire général offre diverses orientations.

- Dans le premier degré : latin (LAT), moderne (MO) et français langue étrangère (FLE).
- Dans le deuxième degré : sciences (SC), sciences économiques (ECO), langues (LG) et français langue étrangère (FLE).
- Dans le troisième degré : sciences (SC), sciences économiques (ECO), langues (LG) et sciences sociales (ScS).

⁶ Voir Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997.

Tableau synthétique des options dans l'enseignement général de l'Athénée Royal *Victor Horta*

Degré inférieur	1er degré	1ère année	Latin	Moderne	Français Langue Etrangère	
		2ème année				
Degré supérieur	2ème degré	3ème année	Sciences	Sciences économiques	Langue	Français Langue Etrangère
		4ème année				
Degré supérieur	3ème degré	5ème année	Sciences	Sciences économiques	Langues, Math 2h/4h	Sciences sociales, Math 2h/4h
		6ème année				

4.2.3. Le premier degré et la classe 3SDO

Chaque élève doit parcourir le premier degré, en deux ou trois ans, sans faire deux fois la même année de formation. Ce mode d'organisation doit permettre de répondre plus rapidement aux besoins des élèves en difficulté.

Ceux-ci peuvent bénéficier d'un soutien pédagogique et de remédiations. Pour certains d'entre eux, une année complémentaire devra être organisée après la deuxième année commune. Il ne s'agit en aucun cas d'un redoublement.

Elle visera prioritairement l'acquisition des compétences non acquises par l'élève. A cet effet certains cours seront supprimés (éducation artistique et technologique) au profit de cours de soutien en mathématique, français et néerlandais.

Quant aux élèves qui n'ont pas terminé avec succès la deuxième secondaire après avoir épuisé toutes les chances possibles, ils peuvent encore tenter une ultime possibilité : la 3^{ème} SDO. Cette classe leur permet d'obtenir le droit de passer en 3^{ème} générale s'ils terminent avec fruit l'année scolaire.

Cette classe est destinée aux élèves désireux de continuer leurs études dans l'enseignement général et ayant besoin d'un plan individuel d'apprentissage.

Durant le premier degré, un travail d'accompagnement est assuré afin de responsabiliser le jeune par rapport à son avenir et ses choix en le rendant capable de connaître ses forces, ses limites et ses aspirations. Le P.I.A. est un programme individuel d'apprentissage : accompagner et construire des projets personnels permettra dans le cadre scolaire, de favoriser une orientation choisie et positive pour l'élève, au lieu de lui imposer une sélection par l'échec.

Dans le courant du deuxième trimestre, des séances d'informations sont organisées en collaboration avec le centre PMS et ce, à l'intention des élèves du premier degré et de leurs parents. Celles-ci, documents à l'appui, renseignent les intéressés sur les filières organisées ou non dans l'école aux deuxièmes et troisièmes degrés. L'objectif visé est la construction progressive d'un projet d'orientation de vie scolaire et professionnelle.

4.3. L'enseignement secondaire professionnel

4.3.1. Objectifs spécifiques

L'enseignement secondaire professionnel a pour objectif de préparer les élèves à la pratique d'un métier et/ou à l'accès aux études supérieures. Mais aussi, de manière générale, il vise l'épanouissement personnel des apprenants, les prépare à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle et à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique⁷.

4.3.2. Les options

L'Athénée Royal *Victor Horta* offre trois possibilités d'orientation professionnelle : bureau, électricité et maintenance PC. Chaque degré est sanctionné par l'obtention d'un diplôme.

Tableau synthétique des options de l'enseignement professionnel de l'Athénée Royal Victor Horta

		BUREAU	ELECTRICITE	MAINTENANCE PC& RESEAUX
Deuxième degré	3ème année	Enseignement professionnel bureau	Enseignement professionnel électricité	
	4ème année			
Troisième degré	5ème année	Auxiliaire administratif et accueil	Electricité installateur-monteur	Maintenance PC et réseaux
	6ème année			
	7ème année	Diplôme qualifiant: <i>Gestionnaire de très petites entreprises</i>	Diplôme qualifiant: <i>Installateur-réparateur appareils électroménagers</i>	

⁷ Ibidem.

La 3^{ème} année professionnelle expérimentale

Beaucoup d'élèves sont amenés à rejoindre une troisième professionnelle par défaut, sans avoir un bagage minimum en français leur permettant, non seulement de suivre les cours généraux, mais également de participer un tant soit peu à la vie de l'école et de s'intégrer au sein de l'établissement.

Pour répondre aux besoins pédagogiques propres à ce public, l'implantation de Forest propose une option spécifique : la 3^{ème} année professionnelle expérimentale.

La grille horaire à destination de cette classe propose outre une formation commune à toutes les troisièmes (cours philosophique, français, histoire, géographie, mathématique, sciences, éducation physique), une formation optionnelle qui met l'accent sur le français (12h/semaine).

Par ailleurs, tous ces élèves de 3P expérimentale, bénéficient d'un cours de bureautique et de néerlandais et, en option, des cours d'électricité au sein de notre établissement ainsi que de visites et d'immersions dans d'autres options offertes par des établissements partenaires.

La réussite de cette troisième a l'avantage d'ouvrir la voie à plusieurs possibilités d'orientation, selon le degré de compétence atteint par l'élève : une troisième générale peut être proposée à l'élève ou celui-ci peut être orienté vers une troisième ou quatrième professionnelle. Enfin, l'élève en difficulté, qui n'aurait pas acquis les compétences minimales au terme de cette troisième, notamment en raison d'une maîtrise encore insuffisante du français, pourrait la recommencer.

La 7^{ème} année d'enseignement professionnel

Pour les sections bureau et électricité, l'Athénée Royal Victor Horta organise une 7^{ème} année qualifiante ou complémentaire qui donne accès à la profession et aux études supérieures (CESS).

4.3.3. Les stages en entreprise

Dans le troisième degré et la 7^{ème} année, l'établissement organise des stages en entreprise.

Ceux-ci ont pour objectifs de :

- développer l'esprit d'initiative,
- acquérir des compétences complémentaires dans un cadre professionnel,
- s'intégrer dans le milieu professionnel : relations humaines, travail en équipe, respect d'un règlement d'ordre intérieur,
- enrichir le CV par une expérience pratique.

L'école s'est constituée, au fil des ans, un « carnet d'adresses » d'entreprises partenaires.

Celles-ci recrutent régulièrement nos diplômés suite à leurs stages.

4.3.4. L'épreuve de qualification en 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} années⁸.

En 5^{ème} et 6^{ème} et 7^{ème} l'élève est soumis à une évaluation de ses compétences pratiques et théoriques en rapport avec son option. Il présente une réalisation personnelle devant un jury composé d'une équipe pédagogique interne et de membres étrangers à l'établissement choisis dans les milieux professionnels directement en rapport avec les compétences à exercer par l'élève.

Ces épreuves seront organisées comme suit :

- 5^{ème} P : deux épreuves intermédiaires formatives, en janvier et en juin.
- 6^{ème} P : une épreuve intermédiaire formative en janvier et une épreuve certificative en juin.
- 7^{ème} P : une épreuve intermédiaire formative en janvier et une épreuve certificative en juin.
- Une épreuve de rattrapage est organisée en septembre.

4.4. Dispositifs pédagogiques

Pour atteindre ses objectifs pédagogiques, l'ARVH met en place de nombreux dispositifs à travers les différents degrés de l'enseignement.

⁸ Pour les détails de l'organisation de l'épreuve de qualification, voir circulaire 2090 du 29/10/2007 du ministère de la Communauté française.

4.4.1. Projets pédagogiques

Chaque année l'équipe éducative met en place de nouveaux projets, ponctuels ou non, qui contribuent à atteindre les objectifs de l'Athénée Royal *Victor Horta* (voir 1.2.).

Ils recouvrent des domaines d'activités et de compétences multiples et variés.

A titre indicatif :

Différentes activités visent un soutien pédagogique pluridisciplinaire aux 3 degrés de notre enseignement secondaire : la remédiation scolaire, l'école des devoirs et ce, notamment en collaboration avec des organismes ou institutions partenaires : l'U.L.B. (tutorat et initiation à la recherche) et diverses A.S.B.L..

L'Athénée a instauré l'élaboration et la présentation d'un T.F.E. en 6^{ème} année de l'enseignement général.

D'autres projets explorent des compétences extrascolaires et sont axés, entre autres, sur l'initiation à l'utilisation d'outils médiatiques ou encore, sur l'éveil artistique, culturel et la créativité dans les domaines tels que le cinéma, le théâtre, la peinture, le chant, ... par le biais de visites ou d'ateliers créatifs.

Les découvertes culturelles sont également initiées via des voyages scolaires de court ou long séjour aux 3 degrés de notre établissement.

Les élèves ont aussi l'opportunité de découvrir différents lieux de culte, encadrés par les enseignants de cours philosophiques.

Les professeurs d'éducation physique organisent différentes activités : tournois internes, participation à la journée sportive,...

Par ailleurs, dans le souci d'un épanouissement personnel et psychoaffectif de nos élèves, les équipes pédagogiques s'associent à d'autres partenaires (C.P.M.S., Planning familial,...) pour mener des actions et des animations.

Enfin, le projet délégué de classes offre à chaque classe de l'établissement la possibilité d'être représentée par un délégué élu qui en est le porte-parole. Certains délégués sont conviés au Conseil de Participation pour représenter les élèves. A sa prise de fonction le délégué recevra un petit manuel explicatif pour mieux accomplir sa mission.

4.4.2. Le Plan Individuel d'Apprentissage (PIA)

Le PIA est un outil méthodologique élaboré pour chaque élève du premier degré et ajusté durant l'année par le conseil de classe. Un référent, issu de l'équipe pédagogique, est attribué à chaque élève. Celui-ci accompagne l'élève dans ses apprentissages et informe le conseil de classe de l'évolution de l'élève dont il est responsable.

4.5. La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

L'Athénée Royal *Victor Horta* met en œuvre des moyens spécifiques pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire :

- Concertations entre la direction et les partenaires internes (CPMS et médiation scolaire).
- Rencontre avec les parents des élèves concernés.
- Séances d'information destinées aux parents sur les structures internes et externes d'aide à la jeunesse.
- Collaboration avec l'A.S.B.L. Odyssée dans le cadre du projet D.A.S. (dispositif d'accrochage scolaire). Cette association a pour mission d'accompagner des jeunes en rupture, voire en décrochage scolaire. Elle leur propose des activités favorisant la reprise de confiance en soi et la motivation.
- Depuis novembre 2015, la cellule Accrojump, projet de l'ARVH, cofinancé par le Fonds Social Européen et la Fédération Wallonie-Bruxelles, prend en charge la lutte contre le décrochage scolaire en partenariat avec d'autres écoles.

4.6. Dispense des cours de religion et de morale non confessionnelle

Conformément aux directives ministérielles, l'A.R.V.H. met en place un dispositif d'encadrement pédagogique alternatif à l'attention des élèves souhaitant être dispensés des cours de religion ou de morale non confessionnelle.

Ces cours s'inscriront dans les cadres suivants :

	Enseignement général	Enseignement professionnel
1 ^{er} degré	Education à la citoyenneté, promotion du « vivre-ensemble », éducation civique et à la protection de l'environnement, notions d'écologie.	
2 ^{ème} degré	Découverte des institutions belges, des manifestations culturelles nationales et des bases de la civilisation européenne.	Orientation scolaire : accompagnement de l'élève dans la recherche et la découverte de filières d'études (et/ou formations) et de métiers. L'élève est acteur dans cette recherche.
3 ^{ème} degré	Méthodologie de la recherche et de la préparation d'un travail de fin d'études.	Découverte des institutions belges sur les plans historique et politique : documentation, rencontres, débats, ... L'objectif est de développer l'esprit critique de l'élève et l'amener à se forger une opinion personnelle éclairée.

4.7. Evaluation

L'évaluation vise à déterminer l'acquisition des compétences et des savoirs par les élèves. Les points attribués servent d'outils à l'équipe éducative pour apprécier le niveau de maîtrise des compétences et des connaissances des élèves. Ils ne constituent pas un but en soi.

Une note de 50% signifie que l'élève a atteint le minimum nécessaire en compétence et en savoirs dans une matière, pour pouvoir continuer son parcours scolaire normalement. Dans le cas où, à la fin de l'année, les 50% ne sont pas atteints, le Conseil de Classe prendra la décision qui lui semblera la plus judicieuse pour l'élève. Le Conseil de Classe délibère en son âme et conscience, de manière collégiale, et ses débats sont tenus secrets. Cependant, il tentera toujours de trouver la meilleure solution pour un élève en fonction de tous les éléments scolaires dont il dispose.

En conformité avec le règlement des études de l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'évaluation au sein de l'Athénée s'organise comme suit :

1ère période : septembre, octobre, novembre.

2ème période : décembre, janvier, février.

3ème période : mars, avril, mai.

Session d'examens : juin.

1er degré : 3 périodes sur 20 points et 1 examen sur 40 points.

2ème degré : 3 périodes sur 20 points et 1 examen sur 50 points.

3ème degré : 3 périodes sur 20 points et 1 examen sur 60 points.

En 6^{ème} générale, les élèves sont également évalués sur leur travail de fin d'études :

Le TFE compte pour 30 points sur 60 à l'examen de juin dans la matière de référence.

Pour les classes de DASPA, un bulletin spécifique a été mis en place pour répondre aux besoins spécifiques des élèves primo-arrivants.

Les résultats de fin d'année sont affichés après les délibérations.

Tout élève contestant la décision du conseil de classe est en droit de demander une réconciliation interne pour peu qu'il apporte des éléments nouveaux justifiant une nouvelle délibération.

5. INFRASTRUCTURES

Certains bâtiments de l'Athénée Royal *Victor Horta* sont anciens et officiellement reconnus pour leur valeur architecturale. Chaque année, l'école entreprend de rénover et de moderniser ses infrastructures.

L'école dispose de bibliothèques, de salles de gymnastique, d'un mur d'escalade, de laboratoires scientifiques et d'ateliers techniques.

Ces dernières années, l'école a particulièrement investi dans l'acquisition de matériel informatique et multimédia de pointe. Plusieurs classes sont notamment équipées de tableaux interactifs qui permettent une pratique pédagogique révolutionnaire. Ces tableaux sont également reliés à Internet et, par ce biais, l'Athénée Royal *Victor Horta* s'inscrit de plein pied dans l'univers du XXI^e siècle.

La plupart de ces investissements ont été financés grâce à la qualité des projets élaborés par l'Athénée Royal *Victor Horta*.

6. L'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉLÈVES A BESOINS SPÉCIFIQUES

L'acceptation d'un élève se fera au cas par cas en fonction des aménagements et infrastructures existants dans les différentes implantations de l'établissement.

Pour les élèves à mobilité réduite, il est possible d'organiser les cours au rez-de-chaussée sur les sites où il n'y a pas d'ascenseur. Seul le site de Forest dispose d'un ascenseur mais il ne permet pas d'atteindre tous les locaux, notamment certains ateliers.